



Point 17

Concept pour un cours spécial de type «Master» - réalisation de la motion des députées et députés Bertholet, Bühler, Schmutz et autres cosignataires; décision

Propositions:

- 1. Le Synode adopte le concept présenté pour un cours spécial unique destiné à former des diplômés universitaires en vue de l'obtention d'un Master of Theology de l'Université de Berne (objectif professionnel : ministère pastoral).**
- 2. Le Conseil synodal est mandaté pour mettre en œuvre ce concept une seule et unique fois.**
- 3. Le Synode approuve un crédit d'engagement de 3 millions de francs pour la réalisation de ce cours spécial.**
- 4. Le financement est assuré par un prélèvement dans le fonds de secours, bien que les coûts prévus par année et les prélèvements effectués soient présentés chaque année dans le budget et les comptes annuels.**

Contexte

Ces prochaines années, de nombreuses pasteures et de nombreux pasteurs prendront leur retraite. Le délégué aux affaires ecclésiastiques a articulé lors de la dernière session d'hiver du Synode le chiffre de 120 entrées à la retraite d'ici à 2020. 37 pasteures et pasteurs sont nés en 1955. Le nombre actuel d'étudiantes et étudiants débutant des études de théologie ne permet pas de couvrir le nombre de postes nécessaires. Les éventuelles modifications qui pourraient intervenir dans les relations entre l'Eglise et l'Etat ne changent rien à la situation : notre Eglise aura besoin à l'avenir d'un nombre suffisant de pasteures et de pasteurs qualifiés.

Face à cette situation, en décembre 2012, le Synode décidait à une large majorité de mandater le Conseil synodal pour préparer, en collaboration avec la Faculté de théologie et le canton de Berne, un concept pour un « cours spécial » destiné à former des diplômés universitaires en vue de l'obtention d'un Master of Theology de l'Université de Berne (objectif professionnel : ministère pastoral) et de présenter ensuite ledit concept au Synode pour adoption.

Les études du Conseil synodal ont confirmé la hausse importante d'entrées à la retraite ces prochaines années. Parallèlement à cela, il faut également compter sur une diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants et une plus faible immigration de pasteures et pasteurs en provenance d'Allemagne. Il faut donc s'attendre au futur à un manque aigu de pasteures et de pasteurs. Le nombre important de postes à temps partiel implique également que tous les postes ne pourront plus être occupés.

Projet de plan d'études

Le Conseil synodal a élaboré ce concept pour un cours spécial en collaboration avec la Faculté de Théologie et le canton de Berne ainsi qu'en faisant appel à un soutien extérieur.

Pour l'élaboration de ce concept, une organisation de type projet a été choisie. Le mandant de ce projet est le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Le groupe de pilotage, en tant qu'organe décisionnel du projet, a établi à chaque étape la marche à suivre. En sont membres, le président du Conseil synodal, le doyen de la Faculté de Théologie et le délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne.

De plus, un groupe d'accompagnement a été invité deux fois. Y étaient représentés les motionnaires, les présidents des fractions du Synode, l'Association des paroisses, une délégation de maîtres de stages pastoraux, du corps professoral en Théologie ainsi qu'une délégation de la Commission Etudes et enseignement de la Faculté.

Le groupe de projet, composé d'un chef de projet externe, d'un chef de projet interne de la Faculté de théologie et du chef du Service de coordination pour la formation théologique pratique (KOPTA) ainsi que le chef du Secteur Théologie de l'Eglise bernoise, a effectué le travail de fond. Simultanément, il a mené une analyse approfondie du « cours bernois » nommé cours spécial destiné à former des diplômés universitaires au pastorat qui avait été conduit dans les années 1980. Il a également étudié les offres actuelles pour les vocations tardives en Allemagne et en Suisse romande.

Ont été examinés pour l'essentiel les trois modèles de formation suivants : « cours spécial unique pour étudiants en voie Master », « Master spécialisé¹ » ou « Master non consécutif² » et « Master of Advanced Studies³ » (MAS). Avec l'accord de la Faculté de Théologie, une évaluation intense a été faite sur l'introduction d'un nouveau cursus universitaire non consécutif et aboutissant à un Master spécialisé (p.ex. Master of Theology in Ministry) ainsi que la conduite unique d'un cours spécial conforme au règlement s'adressant aux universitaires porteurs d'un Master ou d'un titre équivalent et aboutissant du point de vue académique à un Master of Theology ordinaire.

Le Conseil synodal s'est finalement décidé pour le modèle d'un cours spécial unique s'adressant à des diplômés universitaires porteurs du titre de Master en vue de l'obtention d'un Master of Theology. C'est le modèle qui est équivalent aux titres actuels en Suisse et qui ne demande aucune démarche en vue de son homologation. Le Conseil synodal s'appuie sur les prémisses suivantes :

- *Admission* : ne seront admises à ce cours spécial que des personnes qui ont obtenu un titre universitaire de niveau Master (ou un titre jugé équivalent) et qui jouissent d'une expérience professionnelle de plusieurs années.

¹ Spezialisierter Master: Meist ein interdisziplinärer Studiengang mit spezialisiertem Schwerpunkt.

² Nicht-konsekutiver Master: Ein Studiengang, der an das gleichnamige Bachelor-Studium anschliesst.

³ Master of Advanced Studies (MAS): Ein nicht-konsekutiver Studiengang, der sich als Weiterbildung für Personen mit Hochschulabschluss und einschlägiger Berufserfahrung versteht.

- *Age* : ce cours s'adresserait aux personnes âgées de 35 à 50 ans afin qu'elles puissent travailler au moins 10 ans en paroisse après l'obtention du titre.
- *Nombre de participants* : un cours unique pour environ 20 personnes est prévu.

Le processus de candidature sera conduit par l'Eglise bernoise, la Faculté de Théologie et le canton de Berne. Outre l'examen des conditions formelles sur la base de documents, un poids particulier sera accordé à des critères tels que l'expérience de la vie en Eglise ou religieuse, les compétences sociales, les compétences en terme de communication ainsi que l'autonomie dans la pensée et l'argumentation, la gestion de conflit et les attentes concernant les études et le métier exercé au futur. Des engagements individuels dans les paroisses devraient également être aussi possibles dans le but de découvrir le champ professionnel et de clarifier la motivation. De plus, le processus de candidature comprend une planification individuelle de la situation financière et l'organisation d'études de langues, le cas échéant, avant le début véritable des études.

Le cours spécial s'adressant à des universitaires ayant obtenu un Master ou un titre équivalent devrait durer *trois ans*. Y seraient ainsi intégrés l'obtention d'un Bachelor puis d'un Master. Les études seraient modelés de manière forfaitaire pour tous les étudiants. Les cours feraient partie de l'offre proposée aux étudiants réguliers. La Faculté de Théologie a accepté ce modèle de cours spécial. Elle examine en vue de son organisation une solution quant à la maîtrise des deux langues étrangères. (Le cours spécial bernois des années 1980 avait fait l'impasse sur l'apprentissage du latin.)

Echéancier

L'échéancier prévoit *un appel à candidatures* pour le cours spécial *lors du premier semestre 2014 et d'organiser des séances d'informations*. De plus, une campagne de promotion spécifique devrait faire référence au cours spécial. Ceci par le biais des médias et des canaux propres à l'Eglise.

Le *processus effectif de choix des candidatures* devrait durer *environ 9 mois*. Il comprend, comme décrit plus haut, les conseils et les réflexions personnelles et la décision concernant la candidature.

Il est prévu de *débuter le cours spécial en automne 2015 (Semestre d'hiver 2015/2016)*. Prévu sur une durée de trois années, le cours spécial devrait ainsi se terminer à la fin du semestre d'été 2018.

Le vicariat qui succède aux études débiterait en automne 2018. Il se déroulerait principalement conformément aux règles valables à ce moment-là pour la formation pratique, aboutissant à l'examen d'Etat, la consécration et l'admission dans le clergé réformé. La question de savoir si le vicariat est un simple temps d'apprentissage ou s'il s'agit d'une desserte partielle ou complète ne trouve pas encore de réponse. Il reste encore à examiner si pour le cours spécial un groupe spécifique de stagiaires doit être formé ou les stages ont lieu dans le cadre d'une formation pratique régulière et ordinaire.

L'admission au clergé réformé devrait ainsi être possible dans le courant de l'année 2019.

Les aspects financiers

En ce qui concerne les coûts, la formation universitaire devrait s'inscrire dans le cadre des offres d'études actuelles. Les coûts pour le stage devront se tenir aux dispositions concernant les coûts pour la formation pratique liés au stages qui seront en vigueur alors.

Le Conseil synodal a demandé l'élaboration des modèles de coûts concernant la charge financière qui pourrait incomber à l'Eglise si des aides financières sur mesure devaient être offertes à certaines personnes pour financer les coûts de la formation et offrir un revenu pour vivre sous la forme d'une bourse ou d'un prêt. Les étudiants qui recevraient une contribution au coût de l'Eglise devraient en contrepartie s'engager à travailler à la fin de leurs études cinq années complètes comme pasteur ou pasteur dans les régions du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ou d'assumer un autre poste de même importance au sein des Eglises réformées.

Le modèle de coûts est basé sur la participation de 20 étudiants. Ont été évaluées de manière relativement précise les charges fixes correspondant à l'offre, les séances d'information, le processus d'admission ainsi que les taxes semestrielles et les coûts pour le stage et le mentorat. De même, les coûts liés à un éventuel poste à temps partiel pour l'organisation, l'accompagnement et l'encadrement des étudiants peuvent faire l'objet d'une estimation.

Les chiffres concernant les coûts de la formation sont moins précis. Il est difficile de prévoir les contributions nécessaires pour vivre, les éventuels bourses et prêts, l'AVS, l'assurance chômage, les allocations familiales et pour charge d'assistance. Ces frais sont indépendants du nombre d'étudiants qui peuvent compter sur un soutien. De plus, les personnes admises, âgées de 35 à 50 ans, vivront des situations de familles différentes. Ces circonstances auront un impact sur le financement d'un cursus d'études de trois ans. Selon le nombre de boursiers, ce sont avant tout les années d'études universitaires à plein temps qui coûteront le plus (du début de semestre d'hiver 2015 au semestre d'été 2018). Grâce à un meilleur financement du côté du canton, la période de stage ne devrait donner lieu qu'à peu de financement supplémentaire pour les coûts de la vie.

L'évaluation des coûts basée sur les données actuellement à disposition prévoit une somme d'env. 2 à 3 millions de francs, répartis sur les années 2014 à 2019. En 2014, les premiers coûts interviendront pour la mise au concours et le début du processus d'admission (CHF 75'000.-). Dans les années 2015 à 2018, il faut compter sur des coûts annuels de l'ordre de CHF 500'000.-. (En effet, il peut y avoir des bourses et des prêts.) En 2019 il faut encore compter avec des frais de formation d'environ CHF 150'000.-. Le crédit d'engagement proposé correspond à la limite supérieure des charges totales évaluées. Les charges prévues par année seront inscrites au budget chaque fois et les coûts effectifs figureront dans les comptes annuels (il n'y aura pas de procédure pour un crédit supplémentaire). Un décompte sur le crédit dans son ensemble sera présenté à la fin du projet. Le financement proviendra de prélèvements sur le Fonds de secours, il s'agira donc d'une opération neutre au niveau des comptes annuels. Au 31 décembre 2012, le Fonds de secours se montait à environ 8,5 millions de francs. La destination de ce fonds est décrite dans le Règlement du Fonds de secours de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne (RLE 63.210) à l'art. 1 :

« Le Fonds de secours est destiné à mettre à disposition de l'Eglise et des paroisses, les moyens nécessaires à des tâches urgentes et spéciales, fonds qui ne peuvent pas être couverts par le budget de la Caisse centrale de l'Eglise. »

Cet article correspond exactement au besoin d'avoir un « cours spécial ». Le montant figurant sur ce fonds est aujourd'hui suffisant, surtout grâce aux circonstances qui font qu'il n'y a plus de coûts liés à la propriété immobilière de Gwatt. Le Conseil synodal considère de ce fait que les charges de ce concept qui s'élèvent au maximum à 3 millions sont supportables financièrement. Elles sont inscrites dans le plan financier 2014-2018.

Conclusions

Le modèle qui vous est proposé pour un « cours spécial unique » est le résultat commun des négociations entre les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, la Faculté de Théologie et le canton de Berne. Sur la base des discussions approfondies sur les avantages et les inconvénients de plusieurs modèles de formation, le cours spécial a été considéré comme la solution la plus sûre pour pallier au manque de pasteures et de pasteurs, car il veillera particulièrement au fait qu'en 2019/2020 20 personnes supplémentaires puissent être admises au sein du clergé réformé bernois.

Le Conseil synodal